

# CONCURRENCE ET CONSOMMATION

La Lettre d'information de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

N° 26 - avril/mai 2019

Vient de paraître

Actualités

L'interview

En bref

## A la Une



### Du "pur bœuf" au goût de cheval

En 2013, le scandale de la viande de cheval dans des plats préparés annoncés comme "pur bœuf" a eu un fort retentissement économique et médiatique et a entaché la confiance des consommateurs. L'action et la réactivité de la DGCCRF ont été déterminantes pour faire cesser puis sanctionner cette fraude.

Alain Boismartel, expert de la filière viande au Service national des enquêtes de la DGCCRF revient sur cette affaire alors que le tribunal de grande instance de Paris vient de rendre son jugement.

Pour en savoir +

## Vient de paraître



### Brochures et dépliants

- Réduire l'acrylamide dans les denrées préparées à la maison
- Tout savoir sur les garanties



### Communiqués

- Dioxyde de titane : l'additif E171 sera interdit dans les denrées alimentaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Réunion du comité de suivi des relations commerciales
- Facebook : La DGCCRF et la Commission européenne renforcent la transparence sur les conditions d'usage et les droits des utilisateurs
- Codex alimentarius : réunion de la 31<sup>ème</sup> session du comité sur les principes généraux
- Signalement aux autorités sanitaires de teneurs anormalement élevées en alcaloïdes dans des graines de pavot



### Fiches pratiques

- Déclaration nutritionnelle sur les denrées alimentaires
- Adhésion à une salle de sport
- Taxi, VTC
- Autoroutes

## Actualités



### **Huile d'olive, une origine toujours incertaine**

L'huile d'olive est un produit incontournable de la gastronomie française pour ses vertus gustatives et ses qualités nutritionnelles. L'enquête menée en 2017 a révélé la persistance de tromperies sur l'origine, un étiquetage insuffisant, des allégations trompeuses ou un classement erroné des huiles commercialisées pouvant conduire le consommateur à choisir un produit qui ne répond pas à ses attentes.

[L'article](#)

## Construction de maison individuelle : des contrats rarement conformes

Dans le but de préserver les acheteurs d'éventuelles mauvaises surprises, un cadre juridique plus protecteur a été mis en place : le contrat de construction de maison individuelle. De nombreuses irrégularités ont été signalées dans ces documents lors de la dernière enquête de la DGCCRF.

[L'article](#)



## Toujours plus d'innovations dans les vêtements de sport

Les professionnels rivalisent d'inventivité pour proposer des articles innovants et attrayants à des consommateurs en recherche d'articles techniques confortables et performants. Ces produits doivent être conformes pour protéger le consommateur de tout risque sanitaire.

[L'article](#)

## Annuaire professionnels, une arnaque qui perdure

Depuis le début de l'année, la DGCCRF constate une recrudescence de plaintes à la suite de démarchage d'entreprises par des éditeurs d'annuaire dit professionnel.

[Lire la suite](#)



## Envie de bricoler ou de jardiner, quelles précautions prendre si vous louez le matériel ?

Le printemps est souvent l'occasion d'entreprendre des travaux de rénovation ou de jardinage. La location de matériel de bricolage et de jardinage est devenue le recours le plus facile pour les consommateurs. Cependant, tout matériel loué doit répondre à des exigences de sécurité et être conforme à la réglementation en vigueur notamment en matière d'information. Soyez vigilant sur le choix du matériel, sur son état et n'oubliez pas de vous équiper de vêtements et d'accessoires appropriés pour garantir votre sécurité.

[Lire la suite](#)

## En bref

### Transactions et injonctions



#### Sécurisation des débits de tabac dans le département du Bas-Rhin

Une enquête réalisée par la DGCCRF a permis d'établir une entente entre quatre sociétés pratiquant des devis de couverture au profit de l'une d'entre elles. Ces pratiques concernaient des travaux de sécurisation de débits de tabac. Un règlement transactionnel d'un montant de 3 700 euros a été proposé et accepté par les entreprises incriminées.

[L'enquête](#)

### Réglementation



#### Consultez les nouvelles évolutions réglementaires

Tous les mois, la DGCCRF effectue un relevé des nouveaux textes applicables dans le domaine de la concurrence et de la consommation. Classé par thématiques, le panorama fait le point sur toute l'actualité juridique du moment.

[Le panorama du mois](#)

### Manifestation



#### Connaissez-vous les ateliers de la DGCCRF ?

Ces espaces de réflexion, gratuits et ouverts à tous sur simple inscription, sont animés par des experts dans les domaines de la concurrence et de la consommation. Les sujets sélectionnés pour 2019 sont disponibles.

[Le programme](#)





## Envie de tester une méthode amincissante ?

Attention aux publicités mensongères !

Fiche pratique de la DGCCRF  
[www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)

### Suivez-nous sur



[Twitter](#)



[Facebook](#)



[RSS](#)



[LinkedIn](#)

### Abonnement - Modification de l'abonnement - Archives - Désabonnement

Crédits photo : DGCCRF-Fotolia-Phovoir-Pixabay

Concurrence et consommation est éditée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est diffusée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions de la DGCCRF à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Directrice de la publication : Virginie BEAUMEUNIER / Rédactrice en chef : Cécile BERSON-PRAT / Rédactrice en chef déléguée : Catherine DOURSOUNIAN / Équipe de rédaction : Hélène GARCIA et les contributeurs / Conception du bandeau : Aphanis pour le Sircom / Conception : Key Performance Group pour le Sircom. Routage : Hubscore. Copyright DGCCRF. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DGCCRF, 59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel à [contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:contact-concurrenceetconsommation@dgccrf.finances.gouv.fr)